

Le 13/12/2019 à 19h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur DUFOUR, Monsieur LOCQUET, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur DELMAS, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur DEGOUY, Monsieur DUTHOIT, Monsieur MULLOT, Madame ROLLAND, Monsieur CHATELET, Monsieur MICHELINO, Madame THIEBLIN, Monsieur SENECHAL, Monsieur CORDIER, Madame GEOFFROY, Monsieur NOGRETTE, Madame CORILLION, Monsieur VANYSACKER, Monsieur LANGLET, Monsieur DE L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur DUBOIS, Madame FONTAINE, Madame DJENADI, Madame CAPGRAS, Monsieur BALACHE, Monsieur FRENOY, Monsieur SAUVE, Monsieur GRUEL, Monsieur LIEVAIN, Monsieur VIBERT, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur PALANDRE, Monsieur TABARY, Monsieur NARZIS, Monsieur BOURLEAU, Monsieur LAGHRARI, Monsieur SALITOT, Monsieur BONAL.

SUPPLEANTS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Hubert PROOT à Monsieur Henry ANDERSEN, Monsieur Laurent DELAERE à Madame Myriam DEBRAINE.

ABSENTS Monsieur DORIDAM, Madame LEJEUNE, Monsieur DEGROOTE, Madame LESURE, Monsieur SAULNIER, Monsieur DESIREST, Madame BRAMARD, Madame ITALIANI, Monsieur LEBESGUE, Monsieur ROUTIER, Monsieur SAJOT, Monsieur PAILLART, Monsieur ROUSSELLE, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Madame PARAGE, Monsieur ILLIGOT, Madame NAKIB, Monsieur RAHOUI, Monsieur NEDONCHEL.

POUVOIRS Monsieur André COËT à Monsieur Jean-Jacques DUBOIS, Monsieur Frédéric GAMBLIN à Monsieur Jean-François DUFOUR, Monsieur Laurent LEFEVRE à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Alain DRUJON à Madame Myriam DEBRAINE, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Monsieur Jacques BILLORE à Monsieur Gérard HEDIN, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Franck PIA, Madame Nelly DEBRY à Monsieur André DUTHOIT, Monsieur Serge COURTOIS à Madame Martine DELAPLACE, Madame Marie Claude DEVILLERS à Monsieur Sylvain FRENOY, Monsieur Joël LIONNET à Monsieur Régis LANGLET, Madame Anne FUMERY à Monsieur Jean-Paul CORDIER, Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM à Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, Monsieur Patrick SIGNOIRT à Monsieur Jean-Jacques DEGOUY, Monsieur Thibaud VIGUIER à Monsieur Grégory NARZIS, Madame Aysel SENOL à Madame Fatima ABLA, Monsieur Mamadou LY à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Nathalie KABILE à Monsieur Robert CHRISTIAENS, Madame Aïssé TRAORE à Monsieur Mohrad LAGHRARI, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Charles LOCQUET, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Catherine THIEBLIN.

Date d'affichage

20 décembre 2019

Date de la convocation

6 décembre 2019

Nombre de présents

59

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-200067999-
20191213-132805-DE-1-1
Date de télétransmission : 24 décembre
2019
Date de réception en préfecture : 24
décembre 2019

Nombre de votants	81
-------------------	----

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Antoine SALITOT

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-200067999-
20191213-132805-DE-1-1
Date de télétransmission : 24 décembre
2019
Date de réception en préfecture : 24
décembre 2019

Aménagement du territoire - ZAC Beauvais vallée du Thérain - demande de déclaration d'utilité publique de l'opération au profit de la société d'aménagement de l'Oise (DUP portant mise en compatibilité du PLU)

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Conseiller Communautaire

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté « Beauvais-vallée du Thérain » requiert une maîtrise foncière publique de l'ensemble des terrains concernés. De fait, il y a lieu de faire déclarer d'utilité publique l'opération d'aménagement objet de la procédure de ZAC.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération s'accompagne :

- d'une enquête parcellaire
- d'une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Beauvais. En effet, le document d'urbanisme n'est pas pleinement compatible avec le projet de ZAC, en particulier au niveau de l'orientation d'aménagement et de programmation.

La Société d'aménagement de l'Oise (SAO), en qualité d'aménageur, a demandé le 27 février 2019 à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de solliciter la déclaration d'utilité publique de l'opération à son profit conformément à l'article 7.4 « déclaration d'utilité publique-acquisition des biens par expropriation » de la concession d'aménagement de 2015 entre la CAB et la SAO.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à solliciter la déclaration d'utilité publique de l'opération au profit de la SAO laquelle :

- sollicitera du préfet de l'Oise l'ouverture :
 - d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté « Beauvais-vallée du Thérain » ;
 - d'une enquête publique préalable à la prise d'un ou de plusieurs arrêté de cessibilité ;
 - l'ouverture d'une enquête publique préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Beauvais dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de ZAC ;
- mènera à bien la procédure d'expropriation au profit de la SAO pour cause d'utilité publique et accomplira l'ensembles des formalités nécessaires à l'instruction administrative, judiciaire et technique et interviendra, le cas échéant à la signature de toutes pièces se rapportant à l'affaire.

La commission "Aménagement du territoire, patrimoine immobilier et développement numérique", réunie le 26 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

